

La Conduite Supervisée (C.S.) : L'expérience de la conduite au service de votre porte-monnaie

• Conditions d'accès :

- Avoir réussi le **code de la route**.
- Avoir **suivi une formation pratique** avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum).
- Avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Avoir obtenu **un accord préalable écrit de la société d'assurance** sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s).
- Avoir obtenu **l'Attestation de Fin de Formation Initiale (F.F.I.)**.

• Déroulement :

- La Conduite Supervisée se déroule avec **un accompagnateur**.
- Cette période débute par **un rendez-vous préalable** qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment **où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire** à partir en Conduite Supervisée
- Lorsque **l'élève** se sent capable de pouvoir passer l'Examen Pratique, **un Rendez-vous Pédagogique est programmé** entre l'élève, l'accompagnant et un Enseignant de la Conduite **afin de valider les acquis** de l'élève et d'envisager un passage à l'Examen Pratique.

• Les Avantages :

- **Acquérir de l'expérience** de conduite à **moindre coût** pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, **d'améliorer ses acquis** en attendant de le repasser.
- **Augmenter ses chances de réussite** à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.